

du pétrole que l'on a découvert, dit-on, dans l'île de Sable sont, en fait, la propriété de la province?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question m'a échappé, monsieur l'Orateur.

M. Forrestall: Dans ce cas, permettez-moi de la répéter. Le premier ministre pourrait-il nous dire si oui ou non son gouvernement accepte la position prise par la province de la Nouvelle-Écosse, comme quoi les redevances provenant du pétrole et du gaz naturel découverts dans l'île de Sable sont, en fait, la propriété de la province?

Le très hon. P. E. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

M. Forrestall: Dois-je comprendre d'après la réponse du premier ministre que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse parle en l'air lorsqu'il dit . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a la parole.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Sait-il qu'en application de l'article 91(9) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, si j'ai bonne mémoire, les phares ainsi que d'autres choses, y compris l'île de Sable, appartiennent au Canada . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mr. Coates: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre qui assume les fonctions du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant sa maladie?

Le très hon. M. Trudeau: Volontiers, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant est le ministre de l'Industrie et du Commerce, et il est ici aujourd'hui.

LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX AU SUJET
DES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LE CAS DE L'ÎLE DE
SABLE

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant dirait-il à la Chambre si les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada poursuivent leurs négociations sur les droits miniers sous-marins et préciserait-il l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de l'île de Sable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les pourparlers ont débuté en décembre 1968, sauf erreur, et ils se poursuivent depuis.

Des voix: Oh, oh!

M. Coates: J'ai une question supplémentaire.

Une voix: Comme tout le reste.

M. Coates: Comme le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré que l'île de Sable fait partie de sa province, quelle est au juste l'attitude du gouvernement fédéral à ce sujet?

[M. Forrestall.]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de décembre 1968 parce qu'une offre générale avait été alors faite aux provinces, et les pourparlers se poursuivent depuis. La position du gouvernement fédéral sur l'île de Sable est celle qu'a indiquée il y a un instant le député de Winnipeg-Sud-Centre en citant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à ce sujet.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si la position du gouvernement fédéral au sujet des minéraux sous-marins reste celle qui avait été annoncée en 1968 par l'hon. premier ministre, ou si elle a été modifiée d'une façon ou d'une autre à la suite des pourparlers? Le ministre pourrait-il nous exposer brièvement la position actuelle du gouvernement fédéral et, s'il lui est impossible de le faire brièvement, serait-il disposé à faire, le plus tôt possible, un exposé de la position actuelle du gouvernement fédéral au sujet de ces droits miniers sous-marins?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il est bien évident que l'honorable député regrette de n'avoir pas conservé son dernier poste plus longtemps. Il serait au courant de ces questions s'il était encore chef du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Stanfield: De toute évidence, vous ne voulez pas répondre à la question.

L'hon. M. Pepin: Des discussions sont en cours, monsieur l'Orateur, qui, nous l'espérons, déboucheront sur une décision.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, des propos du ministre je conclus qu'il refuse de faire une déclaration quant à la position actuelle du gouvernement fédéral au sujet des droits miniers sous-marins.

Une voix: Que dire de l'eau lourde?

L'hon. M. Stanfield: Qu'en dites-vous? Allons, répondez.

M. Coates: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, l'honorable représentant soulève la question de privilège. Avant de permettre d'autres questions supplémentaires sur ce point, la présidence, devrait donner la parole au député de Témiscamingue. Nous n'avons pas terminé la première série de questions, mais, pour le moment, je donne la parole au député de Cumberland-Colchester-Nord.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, les députés et la population, celle de la Nouvelle-Écosse en particulier, ont entendu la version du chef du gouvernement de cette province à propos des droits miniers sous-marins, mais lorsque nous posons des questions à la Chambre sur la position du gouvernement, on ne nous dit rien. On nous renvoie de Caïphe à Pilate. Les citoyens de la Nouvelle-Écosse ont le droit de connaître la position exacte du gouvernement fédéral, et nous sommes tout à fait en droit d'attendre du ministre suppléant qu'il nous donne une réponse dès maintenant.

Des voix: Bien dit.